



**COMPTE-RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016  
CONVOCAION DU 25 MARS 2016**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance à 18 heures 35 et procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

		Présent à l'ouverture de Séance	Absent	Présent à partir de :	Représenté[e] par :
Rémi MUZEAU	Maire Président de Séance	X			
Stéphane COCHEPAIN	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	X			
Alice LE MOAL	Adjointe au Maire	X			
Jean-Pierre GARNIER	Adjoint au Maire	X			
Agnès DELACROIX	Adjointe au Maire	X			
Laurent CONVERSY	Adjoint au Maire	X			
Evelyne LAUER	Adjointe au Maire	X			
Sébastien RENAULT	Adjoint au Maire	X			
Alvine MOUTONGO-BLACK	Adjointe au Maire	X			
Louis-Alexandre ALCIATOR	Adjoint au Maire				<b>Benoît de la Roncière</b>
Nadoi HADRI	Adjointe au Maire	X			
Patrice PINARD	Adjoint au Maire	X			
Marie-Jeanne COLOMBO	Adjointe au Maire	X			
Luc MERCIER	Adjoint au Maire	X			
Joëlle LEFEBVRE	Adjointe au Maire	X			
Jean-Pierre CAYLA	Adjoint au Maire				<b>Colette Michel</b>
Mireille REA	Adjointe au Maire				<b>François Morvan</b>
Pierre CULOT	Adjoint au Maire	X			
Josette DE MARVAL	Conseillère municipale	X			
François MORVAN	Conseiller municipal	X			
Noureddine BENYAHIA	Conseiller municipal	X			
Colette MICHEL	Conseillère municipale	X			
Sylvie JAN	Conseillère municipale	X			
Lora TERRINI	Conseillère municipale				<b>Agnès Delacroix</b>
Véronique D'ASTORG	Conseillère municipale	X			
Benoît DE LA RONCIERE	Conseiller municipal	X			
Véronique CABASSET	Conseillère municipale	X			
Loïc PERON	Conseiller municipal	X			
Viviane DIEGO	Conseillère municipale	X			
Sandra HUMBLLOT	Conseillère municipale	X			
Sébastien KOPEC	Conseiller municipal	X			

		Présent à l'ouverture de Séance	Absent	Présent à partir de :	Représenté[e] par :
Amel SAIDI	Conseillère municipale	X			
Julien BOUCHET	Conseiller municipal	X			
Merdja DJELDJEL	Conseiller municipal	X			
Helena DUMAIN DE SOUSA	Conseillère municipale	X			
Pierre-Marie GOUYGOU VIEILLEFOSSE	Conseiller municipal	X			
Monique DHUIN	Conseillère municipale	X			
Jean-Pierre AUFFRET	Conseiller municipal	X			
Isabelle MINE RODRIGUES	Conseillère municipale				Monique Dhuin
Manuel ALLAMELLOU	Conseiller municipal	X			
Samia IDRI BAYOL	Conseillère municipale			19 H 05	
Claire MARTIN	Conseillère municipale		X		
Réda BELHOUCBAT	Conseiller municipal			19 H 20	
Julien PEREZ	Conseiller municipal				Manuel Allamellou
Hicham DAD	Conseiller municipal	X			

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MONSIEUR NOUREDDINE BENYAHIA**

**I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2016**

Ce procès- verbal n'appelant aucune observation, est adopté

**II - ACTES PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

**Monsieur le Maire** précise que les membres du Conseil municipal ont eu communication des décisions municipales prises entre le 1<sup>er</sup> février et le 7 mars 2016, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que de marchés, conventions et contrats, et demande à l'assemblée municipale d'en prendre acte.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions, Marchés à Procédure Adaptée, conventions et contrats ci-dessus énumérés, pris par délégation du Conseil municipal.

**III - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**3.1– COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 2 JUILLET 2015 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

DIT QUE l'article 1<sup>er</sup> de la délibération n° 3.1 du 2 juillet 2015 est complété comme suit :

Le Maire est chargé, par délégation du Conseil municipal et pour la durée de son mandat, d'exercer les pouvoirs suivants :

7° (alinéa modifié) créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

25° (alinéa créé) demandé à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de toute forme de subvention, quel qu'en soit le montant.

DIT QUE les autres dispositions de la délibération du 2 juillet 2015 demeurent inchangées.

Adopté à l'unanimité

### **3.2– COMMISSION RELATIVE AUX CONDITIONS DE PASSATION DES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE HABILITÉ À ENGAGER LES DISCUSSIONS ET À SIGNER LA CONVENTION PORTANT SUR LA ZAC BAC D'ASNIÈRES –VALITON /PETIT**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LOÏC PÉRON**

Le Conseil municipal,

**DÉSIGNE, Monsieur Loïc Péron, Conseiller municipal délégué**

en vue d'engager les discussions avec les candidats et de signer la convention d'aménagement portant sur la ZAC Bac d'Asnières–Valiton/Petit.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 37 pour

- 5 abstentions : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Julien PEREZ

### **3.3– ADHÉSION DE LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE À L'ASSOCIATION « JARDINOT »**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANÇOIS MORVAN**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** l'adhésion au titre de l'année 2016 de la ville de Clichy-la-Garenne à l'association Jardinot.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur François MORVAN, conseiller municipal délégué à l'Accessibilité et au Handicap, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**DIT QUE** la cotisation annuelle, d'un montant de 22,50 € pour l'année 2016, sera payée par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité

## **IV - AFFAIRES FONCIÈRES**

### **4.1– ACQUISITION DES LOTS DE COPROPRIÉTÉ N° 4, 5 ET 16 DÉPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS À CLICHY 16 PASSAGE NIVERT**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** l'acquisition, au prix de 53 200 € (cinquante trois mille deux cents euros) des lots de copropriété n° 4, 5 et 16 dépendant de l'immeuble sis à Clichy, 16 passage Nivert, cadastré section X n° 117, appartenant à la SNC SOREGA.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

**DIT QUE** la somme de 7 259,61 € correspondant aux frais de démolition dudit immeuble dont la SNC SOREGA reste débitrice, sera retenue sur le prix de vente.

**DIT QUE** la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2016, chapitre 21.

Adopté à l'unanimité

#### **4.2– VENTE DES LOTS DE COPROPRIÉTÉ N° 22 ET 52 DÉPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS À CLICHY 24 RUE KLOCK**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** la cession à M. et Mme JARARI, du logement communal en l'état, libre de toute occupation, constituant les lots de copropriété n° 22 et 52, dépendant de l'immeuble sis à Clichy 24 rue Klock, cadastré section X n° 188, au prix de 50 000 €.

**DIT QUE** la recette en résultant sera imputée au budget communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

### **V - OFFICES DE TOURISME – RELATIONS EUROPÉENNES**

#### **5.1– APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME » ET LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE**

**RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE LEFEBVRE**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** le projet de convention entre l'association « Office de tourisme de Clichy-la-Garenne » et la ville de Clichy.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention

Adopté à l'unanimité

#### **5.2– PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT DE CLASSES DE TROISIÈME DU COLLÈGE JEAN MACÉ DANS LE CADRE D'UN PROJET SCOLAIRE À OXFORD AU ROYAUME-UNI, DU 10 AU 15 AVRIL 2016**

**RAPPORTEUR : MADAME ALICE LE MOAL**

Le Conseil municipal,

**ATTRIBUE** au titre de l'année 2016, une subvention d'un montant de 1300 € au collège Jean Macé domicilié 15 rue Gaston Paymal – 92110 Clichy, pour son projet scolaire d'un groupe de classes de troisième, soit 49 élèves, à Oxford au Royaume-Uni du 10 au 15 avril 2016.

**DIT QUE** la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2016 – Chapitre 65, secteur relations internationales.

Adopté à l'unanimité

**5.3– PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT DE CLASSES DE QUATRIÈME EUROPÉENNE DU COLLÈGE JEAN JAURÈS DANS LE CADRE D'UN PROJET SCOLAIRE AU ROYAUME-UNI, DU 17 AU 20 MAI 2016**

**RAPPORTEUR : MADAME ALICE LE MOAL**

Le Conseil municipal,

**ATTRIBUE** au titre de l'année 2016, une subvention d'un montant de 2000 € au collège Jean Jaurès domicilié 1 rue René Vézuel – 92110 Clichy, pour son projet scolaire d'un groupe de classes de quatrième européenne, soit 49 élèves, au Royaume-Uni du 17 au 20 mai 2016.

**DIT QUE** la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2016 – Chapitre 65, secteur relations internationales.

Adopté à l'unanimité

**5.4– PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT DE CLASSES DE SIXIÈME ET CINQUIÈME DU COLLÈGE JEAN JAURÈS DANS LE CADRE D'UN PROJET SCOLAIRE À LONDRES AU ROYAUME-UNI, DU 17 AU 20 MAI 2016**

**RAPPORTEUR : MADAME ALICE LE MOAL**

Le Conseil municipal,

**ATTRIBUE** au titre de l'année 2016, une subvention d'un montant de 1500 € au collège Jean Jaurès domicilié 1 rue René Vézuel – 92110 Clichy, pour son projet scolaire d'un groupe de classes de sixième et cinquième, soit 50 élèves, au Royaume-Uni du 17 au 20 mai 2016.

**DIT QUE** la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2016 – Chapitre 65, secteur relations internationales.

Adopté à l'unanimité

**5.5– PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT DE CLASSES DE QUATRIÈME DU COLLÈGE VAN GOGH DANS LE CADRE D'UN PROJET SCOLAIRE À VALENCE EN ESPAGNE, DU 23 AU 28 MAI 2016**

**RAPPORTEUR : MADAME ALICE LE MOAL**

Le Conseil municipal,

**ATTRIBUE** au titre de l'année 2016 une subvention d'un montant de 1300 € au collège Van Gogh domicilié 19 rue Gustave Eiffel – 92110 Clichy, pour son projet scolaire d'un groupe de classes de

quatrième, soit 44 élèves, à Valence en Espagne, du 23 au 28 mai 2016.

**DIT QUE** la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2016 – Chapitre 65, secteur relations internationales.

Adopté à l'unanimité

## **VI - BÂTIMENTS**

### **6.1– ÉGLISE SAINT-MÉDARD – DEMANDES DE SUBVENTIONS – PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR PIERRE CULOT**

Le Conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'État, de la Région Ile-de-France et du Département des Hauts-de-Seine, afin de financer la restauration de l'église Saint-Médard.

**APPROUVE** le plan prévisionnel de financement de l'ensemble de l'opération de restauration de l'église Saint-Médard suivant et nécessaire à l'instruction du dossier de demande de subvention auprès de l'Etat concernant la première tranche et la tranche ferme de l'opération.

Adopté à l'unanimité

## **VII - CULTURE**

### **7.1– CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR UNE CAMPAGNE DE MOBILISATION DU MÉCÉNAT POPULAIRE AUTOUR DE LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD – AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** la convention-type proposée par la Fondation du Patrimoine dans le cadre d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire autour de la restauration de l'église Saint-Médard à Clichy.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine et tout document y afférent.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

### **7.2 – AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SOLLICITER AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE LE RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE LES ACTIVITÉS DE LA MÉDIATHÈQUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER**

Le Conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de la demande de subvention de

fonctionnement auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'année 2017, au titre des activités de lecture publique de la médiathèque.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent et à percevoir le montant de la subvention qui sera attribuée à la Ville pour la médiathèque, par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

**DIT QUE** la recette en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

**7.3- AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SOLLICITER AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE LE RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION SOCLE 2017 AU TITRE DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET PÉDAGOGIQUES DU CONSERVATOIRE LÉO DELIBES ET DES SUBVENTIONS D'AIDE AUX DISPOSITIFS 2016**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER**

Le Conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de la subvention-socle de fonctionnement auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine au titre des activités artistiques et pédagogiques du Conservatoire Léo Delibes pour l'année 2017 et les subventions d'aide aux dispositifs 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir le montant des subventions qui seront attribuées à la Ville pour le conservatoire Léo Delibes, par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

**7.4 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE TOUT AUTRE ORGANISME POUR LA RÉNOVATION DES FAUTEUILS DU THÉÂTRE –CINÉMA RUTEBEUF**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER**

Le Conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions afférentes à la mise en œuvre de la rénovation des fauteuils du théâtre-cinéma Rutebeuf pour l'année 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

**7.5- AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SOLLICITER LE RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT 2017 POUR LE THÉÂTRE-CINÉMA RUTEBEUF AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER**

Le Conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, le renouvellement de la demande de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 pour le théâtre-cinéma Rutebeuf

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent, notamment la convention permettant de percevoir la subvention allouée par le Conseil Départemental au titre de l'exercice 2017.

**DIT QUE** la recette en résultant sera imputée au budget communal de l'exercice 2015

Adopté à l'unanimité

**7.6– AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SOLLICITER AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA 29<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU FESTIVAL « CHORUS DES HAUTS-DE-SEINE »**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER**

Le Conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, l'attribution d'une subvention dans le cadre du festival Chorus des Hauts-de-Seine, au titre de l'année 2017

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à percevoir la subvention allouée par le Conseil Départemental au titre de l'année 2017.

**DIT QUE** la recette en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

**7.7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX RUE DU GUICHET**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOÎT DE LA RONCIÈRE**

Le Conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de la dotation d'action parlementaire pour les travaux d'aménagement des locaux rue du Guichet afin d'y accueillir les ateliers Beaux-Arts.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**DIT QUE** la recette en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

## VIII - ÉDUCATION

**8.1– ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ÉCOLE SAINTE-MARIE DE LEVALLOIS-PERRET**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY**



Le Conseil municipal,

DÉCIDE l'attribution, au titre de l'année 2016, d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'établissement scolaire sous contrat Sainte-Marie de Levallois-Perret pour contribuer à la scolarité des enfants clichois de cet établissement.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2016, chapitre 65.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 43 pour

- 1 contre : Hicham DAD

## IX - SPORTS

**9.1– AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SOLLICITER L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2016 AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT CONCERNANT LES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DES PROJETS DE MISE EN ACCESSIBILITÉ ET DE SIGNER TOUT DOCUMENT Y AFFÉRENT**

**RAPPORTEUR : MADAME HELENA DE SOUSA**

Le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'attribution des subventions auprès du Centre National pour le Développement du Sport concernant les projets de construction, de rénovation et de mise en accessibilité des équipements sportifs de Clichy.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces demandes de subventions et tout document y afférent.

DIT QUE les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

## X - FINANCES

**10.1 - EXERCICE 2016 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHÉPAIN**

Le Conseil municipal,

ADOPTE le Budget Primitif 2016 du Budget Principal, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de Fonctionnement :

▪ Recettes :	146.300.000,00 €
▪ Dépenses :	146.300.000,00 €

Section d'Investissement :

▪ Recettes :	68.536.590,00 €
▪ Dépenses :	68.536.590,00 €

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 36 pour

- 8 contre : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Réda BELHOUCAT, Julien PEREZ, Hicham DAD

#### **10.2 - EXERCICE 2016 – VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHÉPAIN**

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de maintenir en 2016 les taux de fiscalité directe suivants :

- Taxe d'habitation : 23,84 %
- Taxe sur le foncier bâti : 22,90 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 17,23 %

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 36 pour

- 8 abstentions : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Réda BELHOUCAT, Julien PEREZ, Hicham DAD

#### **10.3 - EXERCICE 2016 – VOTE DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHÉPAIN**

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de maintenir en 2016 le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 6,07%, soit un produit attendu de 7.950.000 €.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 36 pour

- 8 abstentions : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Réda BELHOUCAT, Julien PEREZ, Hicham DAD

#### **10.4 - EXERCICE 2016 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHÉPAIN**

Le Conseil municipal,

APPROUVE, pour 2016, la répartition des subventions aux associations conformément au tableau annexé au budget 2016, énumérant les associations concernées.

DÉCIDE que les associations bénéficiant de subventions inférieures à 7 623 euros percevront la totalité de leur subvention après vérification par les services que les instances de ces associations obéissent aux dispositions civiles et pénales en vigueur.

DÉCIDE que conformément aux dispositions de la convention d'objectifs, les associations bénéficiant de subventions supérieures à 7 623 euros percevront un de 50% de leur subvention. Le solde leur sera versé après transmission des comptes financiers du dernier exercice clos et la signature d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la

subvention attribuée après vérification par les services que les instances de ces associations obéissent aux dispositions civiles et pénales en vigueur.

**DIT QUE** les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2016, chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

## **10.5 - EXERCICE 2016 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EXPLOITATION DES HALLES ET MARCHÉS**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHÉPAIN**

Le Conseil municipal,

**ADOpte** le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe de l'exploitation des halles et marchés, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de Fonctionnement :

▪ Recettes :	360.000,00 €
▪ Dépenses :	360.000,00 €

Section d'Investissement :

▪ Recettes :	10.000,00 €
▪ Dépenses :	10.000,00 €

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- 36 pour

- 8 abstentions : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Réda BELHOUCHE, Julien PEREZ, Hicham DAD

## **XI - DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **11.1 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE GARNIER**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** le projet de modification des statuts du SIGEIF, remplaçant le 3<sup>ème</sup> alinéa de la section 7.01 par cinq alinéas ainsi rédigés :

« Le membre, autre qu'un établissement public de coopération intercommunale, adhérant au SIGEIF au titre d'une compétence statutaire élit un délégué titulaire et un délégué suppléant, quel que soit le nombre total de compétences transférées.

L'établissement public de coopération intercommunale, adhérant au SIGEIF au titre de la compétence statutaire d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et/ou au titre de la compétence statutaire d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente, élit autant de délégués, titulaires et suppléants, que de communes correspondant à la partie du territoire au titre duquel il adhère pour

lesdites compétences, et quel que soit le nombre total de compétences transférées. Le délégué qui représenterait déjà cet établissement au titre d'une autre compétence antérieurement transférée est compris dans le nombre de délégués ainsi désignés.

L'établissement public de coopération intercommunale, adhérant au titre d'une compétence statutaire autre que la compétence statutaire d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz ou de la compétence statutaire d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente, élit un délégué titulaire et un délégué suppléant, quel que soit le nombre total de compétences transférées. L'application de cette disposition ne se cumule pas avec l'alinéa précédent.

L'établissement public de coopération intercommunale se substituant à tout ou partie de ses communes membres au sein du SIGEIF élit, quel que soit le nombre total de compétences transférées par ces communes, des délégués, titulaires et suppléants, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Le mandat des délégués a, en principe, la même durée que l'assemblée délibérante qui les a élus. »

Adopté à l'unanimité

## V Œ U X

### **PRÉSENTÉ PAR MADAME ALICE LE MOAL, RELATIF AU REMPLACEMENT DES POSTES ACTUELLEMENT VACANTS D'ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES DE CLICHY-LA-GARENNE**

Depuis plusieurs mois déjà, les remontées du terrain des parents et des directeurs d'école nous font état de nombreuses absences de professeurs non remplacés.

Par exemple, les enfants de CE1 de l'école Aragon n'ont pas eu d'enseignant pendant un mois.

À l'école Pasteur B, la classe de CP n'a pas d'enseignant depuis un mois également.

Les enfants, qui doivent être réorientés temporairement dans d'autres classes sont fragilisés, et leurs apprentissages mis en grande difficulté.

L'Éducation nationale que nous avons interpellée à plusieurs reprises reconnaît son incapacité à faire face aux absences des enseignants, qu'elles soient de courte ou longue durée.

La Municipalité s'est associée publiquement aux parents d'élèves pour soutenir leur indignation face aux non-remplacements d'enseignants.

Le Président de la République avait promis la création de 60 000 postes au cours de son quinquennat ; à Clichy, comme ailleurs, le résultat n'est pas visible et la situation est pire de rentrée scolaire en rentrée scolaire.

Nous, conseil municipal, réuni à Clichy, demandons au gouvernement le remplacement de tous les postes actuellement vacants, pour que l'Éducation nationale assure sa mission d'instruction libre et gratuite, en toute liberté, égalité et fraternité.

Adopté à l'unanimité

### **PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR HICHAM DAD, CONCERNANT LA DEMANDE DE RETRAIT DU PROJET DE LA LOI « TRAVAIL »**

Ce vœu a pour but de montrer notre désapprobation et notre indignation vis-à-vis du projet de loi dit « travail » ou El Khomri. En effet, pour nous, il s'agit purement et simplement d'un texte qui sacralise le patronat et foule au pied plus d'un siècle de conquêtes sociales. Ainsi, le texte prévoit de faciliter les licenciements, de raboter les indemnités prud'homales, même en cas de licenciement abusif avéré, de généraliser la flexibilité par la modulation unilatérale du temps de

travail, de baisser le taux de majoration des heures supplémentaires ce qui va nécessairement impliquer des baisses de salaires pour beaucoup de travailleurs, de pouvoir licencier un salarié ayant refusé de se soumettre à un accord d'entreprise alors même que cet accord peut lui être défavorable etc...etc... et la liste est loin d'être exhaustive.

Pour ma part, en élu de terrain, j'ai rencontré les Clichois et je peux vous assurer qu'ils sont, pour bon nombre d'entre eux, très remontés, j'ai également rencontré beaucoup de jeunes des lycées Newton et Auffray, et ils sont tout aussi indignés sinon davantage car ils refusent la précarité à vie, les petits boulots sous-payés et avilissants. J'ai pu constater lors des manifestations auxquelles j'ai participé, notamment celle de cet après-midi, que les travailleurs, quels qu'ils soient, sont bien déterminés à lutter jusqu'au retrait de cette loi indigne.

Chers collègues, en votant pour ce vœu, vous envoyez un signal de plus au gouvernement en montrant que ce n'est pas au MEDEF, qui n'a été élu par personne, de dicter sa loi, vous montrez votre désapprobation envers un texte d'ultralibéralisme technocratique qui se moque bien des difficultés sociales que rencontrent aujourd'hui beaucoup de nos concitoyens dont parmi eux un nombre non négligeable de Clichois. Vous vous inscrivez dans l'alternative au tout profit et à la dérégulation de la finance alors qu'elle avait été décrétée comme l'ennemie du quinquennat.

Chers collègues, exigeons ensemble le retrait de la loi El Khomri

Merci de votre écoute

Adopté par :

- 1 voix pour

- 7 abstentions : Monique DHUIN, Jean-Pierre AUFFRET, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Réda BELHOUCHE, Julien PEREZ

- 36 ne participant pas au vote : Rémi MUZEAU,, Stéphane COCHEPAIN, Alice LE MOAL, Jean-Pierre GARNIER, Agnès DELACROIX, Laurent CONVERSY, Evelyne LAUER, Sébastien RENAULT, Alvine MOUTON-BLACK, Louis-Alexandre ALCIATOR, Nadoï HADRI, Patrice PINARD, Marie-Jeanne COLOMBO, Luc MERCIER, Joëlle LEFEBVRE, Jean-Pierre CAYLA, Mireille RÉA, Pierre CULOT, Josette DE MARVAL, François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique D'ASTORG, Benoît de la RONCIERE, Véronique CABASSET, Loïc PERON, Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, Sébastien KOPEC, Amel SAIDI, Julien BOUCHET, Merdja DJELDJEL, Helena DUMAIN DE SOUSA, Pierre- Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures  
-----

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le **- 6 AVR. 2016**

-----  
Le Maire,

**Rémi MUZEAU**

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

